



Monsieur le Président,

Ce 1^{er} CDAS de 2026 est pour nous l'occasion de revenir sur les fondamentaux de nos revendications et notre souci constant de préserver le budget de l'action sociale, clairement menacé aujourd'hui.

Nous nous permettons un petit rappel historique :

La notion de services sociaux a été reconnue au ministère des Finances en 1945 avec la création du Comité des services sociaux des Finances.

Les événements de 1968 marquent un premier tournant de l'action sociale avec la création du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) puis celle des Conseils Départementaux d'Action Sociale (CDAS) en 1971, et l'harmonisation des moyens en personnel des délégations à partir de 1974.

L'article 9 de la loi de 1983 portant statut des fonctionnaires, suivie du décret de janvier 2006, vont légitimer l'action sociale.

Le deuxième tournant s'opère en 1989 avec le conflit aux Finances, qui se traduit par d'importantes avancées, comme le doublement du budget de l'action sociale, un programme de réservation de 3 000 logements ou la mise en place du titre restaurant aux ministères de Bercy, les seuls à ce jour à en bénéficier.

Dans les mêmes périodes, d'autres ministères faisaient le choix d'avantages individuels. Aux ministères économiques et financiers, **c'est le collectif qui a été mis en avant.**

Si de 1989 à 2010, l'action sociale n'a cessé de progresser, lentement mais sûrement, elle est en continuelle régression depuis: les suppressions d'emplois dans les délégations, le moindre service rendu aux agents, les coupes budgétaires, la diminution des moyens humains, les réformes de toutes natures notamment la régionalisation, mettent en danger la structuration de l'action sociale et les prestations.

Pour exemple, en 2026, le budget des SRIAS a été amputé de plus de 75%.

La violence de cette diminution nous indigne: elle ne nous laisse aucun doute quant à la fin annoncée de cette instance interministérielle.

Les effets de la contrainte budgétaire s'illustrent également avec ASFV :

- diminution du nombre de jours de colonies

- problèmes d'acheminement pour les familles, dont le point de départ pour certains séjours n'est pas forcément la grande ville la plus proche
- accès toujours inégalitaire au moment des inscriptions. Cette politique du « 1^{er} arrivé / 1^{er} servi » n'a rien de social, et a été dénoncée plusieurs fois dans notre instance,

En ce qui concerne le budget de l'Action sociale ministérielle pour 2026, il est relativement stabilisé mais sans tenir compte de l'inflation, soit une légère baisse au final.

Le Secrétariat général veut réviser les prestations en visant d'éventuelles futures restrictions budgétaires.

Alors que les Crédits d'Actions Locales sont déjà insuffisants.

Alors que l'inflation continue d'augmenter.

Alors que les besoins des personnels en matière de restauration, de logement, d'aide à la parentalité, de vacances-loisirs, de culture augmentent.

L'action sociale touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels, qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que leurs ayants-droit. Elle est une solution aux difficultés de tous ceux qui sont confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.

Nous rappelons que l'action sociale est un élément essentiel à conserver, à défendre, à améliorer et doit poursuivre deux objectifs : satisfaire les besoins sociaux et contribuer à l'épanouissement de l'individu. Il ne doit en aucun cas avoir une visée mercantile.

Solidaire Finances restera attentif à ce que l'intérêt collectif soit préservé et défendu sur tous les points à l'ordre du jour.

L'Action sociale ministérielle est et doit rester une politique prioritaire de notre ministère.